



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Publié par affichage électronique
sur le site du CDG 35

www.cdg35.fr

le 14 novembre 2022

ARRETE N° 2022-1027

CONCOURS - EXAMENS

portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité

DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL 2022

Catégorie A : Femme/Homme

dans les cinq spécialités suivantes :

Administration générale, Gestion du secteur sanitaire et social, Analyste,
Animation, Urbanisme et développement des territoires

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU le décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et portant actualisation des intitulés des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial et d'adjoint territorial du patrimoine dans les décrets fixant les modalités d'organisation des concours correspondants,

VU l'arrêté n° 2022-151 du 2 février 2022, modifié, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays-de-la-Loire des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2022,

VU l'arrêté n° 2022-863 du 24 août 2022 portant désignation de la Présidente du jury pour participer à la conférence des jurys sélectionnant les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2022,

VU l'arrêté n° 2022-1025 du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du jury des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2022,

VU l'arrêté n° 2022-1026 du 10 novembre 2022 portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2022,

ARRETE :

Article 1 :

La liste nominative des correcteurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction des épreuves écrites d'admissibilité des concours d'attaché territorial session 2022, spécialités administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, animation, urbanisme et développement des territoires et analyste, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, est établie comme suit :

Eugénie AGEZ	Alain COUANAU	Axelle LACHAUD
Elisa BARBIER	Fabrice CROM	Mathieu LAILLE
Frédéric BARRIER	Nolwenn DE CADENET	Pascal LAMANDA
Laurent BAUDRY	Thibault DE CAFFARELLI	Didier LAVEAU
Ludivine BAYON	Yannick DEIMAT	Clément LE BRAS-THOMAS
Philippe BELLANGER	Sandrine DEROUET-BLANC	Christine LE GOFF-PAGE
Helen BELLE	Marie DESFONTAINE	Gildas LE GUERNIGOU
Catherine BERTRAND	Anne-Gaëlle DESHORS	Gwenaël LEBLONG-MASCLET
Lydie BIZOUARNE	Claude DEVIN	Agnès LECOMTE
Catherine BLIN	Bénédicte DIALLO	Ismérie LEGRIS
François BONNEAU	Nadège DORNER	Erwan LETHUILLIER
Mikaël BONRAISIN	Sandra DOUBET	Cédric LOISON
Maud BORDERIE-MOULIN	Marie-Pierre DROZ	Sophie LUCAS
Rémi BOUCHARD	Sandrine DUBOIS	Nadia MAHCER
Eric BOULBEN	Laurence DUCHAUSSOY	Damien MAHE
Aurélien BOURBONNAIS	Delphine DUPUIS	Marie-Christine MAHOT
Maxime BOURGET	Anita DUTERTRE	Delphine MALINE
Audrey BOURHIS	Françoise DUTERTRE	Isabelle MARAVAL
Marilyn BOURQUIN	Raphaël EYL-MAZZEGA	Patrick MAREAU
Olivier BREBANT	Christelle FROSSARD	Nathalie MARIN
Dominique BRIANT	Alexandra GAULLIER KRISTOF	Fanny MAROTTE
Laurent BRUCHON	David GOBRON	Thérèse MARSEILLE
Romane BRULAT	Guillaume GOUEDARD	Frédéric MESNARD
Jocelyne BRUNEL	Xavier GOUINEAU	Frédérique MOREAU
Gaël BRUNET	Guillaume GRANDIN	Elvina MORINIERE
Martine CAMBREMER-CROIXMARE	Sandra GRASSIN	Céline MORNET
David CHAILLOT	Anne GUBLIN	Julie MOUCHEL
Kevin CHAMPAGNEUR	Céline HEMERY	Emilie NICOT
Stéphane CHATELIN	Stéphane HERVE	Vincent NOIRBUSSON
Bruno CHAUDEMANCHE	Hélène JANITOR	François NUÉE
Alban CHUNIAUD	Véronique JOSSE	Vanessa OZIEL
Anne COLLIN	Aude JOURDAN-MARCHAPT	Romain PASQUIER
Bruno CORDAT	Alban KERBOEUF	Emmanuel PECHE
	Gurvan KERLOC'H	Elodie PEYRICHOUX

Luc PIERRARD
Emmanuelle PIVETTE
Jean-Claude POSTAIRE
Gautier POUPON
Amandine PÉRIGOIS
Eliza QUINIO
Céline RAGE
Marie RANVIER
Gwénaëlle RENAUD
Manuel ZAMORA

Sébastien RENE
Gilles RENOIR
Jeanne ROUSSEAU
Odile RUELLAND-LEFEUVRE
Carine SAMB
Charles SARDIN
Frédéric SAUDRAIS
Yann THEBAULT
Johan THEURET

Carole TILLY
Azais TOUATI
Loïc TOUBLANC
Josiane TOUZE
Chantal TREGUER
Jannick VACHER
Céline VANNIER
Isabelle VETEAU

Des correcteurs supplémentaires pourront être désignés pour participer à la correction des épreuves écrites d'admissibilité de ces concours, en tant que de besoin.

Article 2 :

Le Directeur du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 10 novembre 2022,

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20221110-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-11-2022

Publication le : 10-11-2022



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN